

Annexe 8 : Informations complémentaires

TYPLOGIE INDICATIVE DES POSTES SPECIALISES

(hors postes à profil)

POSTES DE L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE	CONDITIONS D'ACCES
Classes et postes spécialisés	
Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) : - Maître chargé des aides à dominante pédagogique - Maître chargé des aides à dominante relationnelle Section d'enseignement général et professionnel (SEGPA)	CAPPEI, CAPA-SH ou CAPSAIS CAPPEI, CAPA-SH ou CAPSAIS CAPPEI, CAPA-SH ou CAPSAIS
Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) école et collège	
ULIS TFA, TSLA, TFV, TFC, ITEP	CAPPEI ou CAPA-SH ou CAPSAIS
Etablissements spécialisés pour enfants présentant des handicaps mentaux avec ou sans troubles associés	
IME	CAPPEI ou CAPA-SH ou CAPSAIS Postes à sujétions particulières, prendre contact avec l'établissement.
Etablissements pour enfants présentant des troubles du comportement	
ITEP : centre J.B. Daviais, (ex LIRE 49)	CAPPEI ou CAPA-SH ou CAPSAIS
Handicapés moteurs	
IEM la Buissonnière (La Chapelle sur Erdre), IEM La Marrière (Nantes), et IEM La Grillonnais (Basse-Goulaine).	CAPPEI ou CAPA-SH ou CAPSAIS
Foyers d'accueil à vocation sociale	
Maison d'Enfants à caractère social : Foyer Félix Guilloux (La Montagne) Les Grézillières (Basse-Goulaine).	Postes à sujétions particulières, prendre contact avec l'établissement. Attention : les enseignants sont amenés à intervenir sur les 3 sites.
Faisant fonction (ces postes font l'objet d'un appel à candidature)	
Directeur adjoint de SEGPA	CAPPEI ou CAPA-SH ou CAPSAIS
Directions	
Ecoles comportant au moins trois classes spécialisées recevant des enfants et adolescents déficients ou inadaptés Ecoles spécialisées SEGPA – Directeur Adjoint de SEGPA	Inscription sur la liste d'aptitude rectorale Idem Idem + diplôme de Directeur d'Etablissement Spécialisé

DIRECTION D'ECOLE

Phase principale	Les postes de direction sont ouverts au mouvement sauf les directions des écoles en REP +, des écoles d'application ou en décharge complète qui font l'objet d'un poste à profil avec appel à candidature. Les enseignants remplissant les conditions de liste d'aptitude obtiennent ces postes à titre définitif, dans le cas contraire, ils sont nommés à titre provisoire.
------------------	--

MOUVEMENT DEPARTEMENTAL 2021

Phase d'ajustement – faisant fonction ou intérim de direction	Les directions vacantes en phase d'ajustement sont proposées par les IEN.
---	---

DIRECTION D'ÉCOLE A DEUX CLASSES ET PLUS	CONDITIONS D'ACCES
Conditions générales d'accès : soit être déjà titulaire sur un emploi de direction, soit être inscrit sur la liste d'aptitude établie pour l'année en cours. Ces conditions s'appliquent également aux ineat.	
Cas particuliers	
Direction d'école en éducation prioritaire, hors appels à candidatures (hors REP +)	Il est souhaitable que les candidats à l'un de ces postes prennent contact avec l'IEN afin d'être informés sur la nature du poste.

LES PROFESSEURS DES ECOLES STAGIAIRES

Les futurs professeurs des écoles stagiaires lauréats du CRPE 2021 seront nommés sur des postes qui leur sont réservés après la phase principale du mouvement.

Ils expriment à titre indicatif 4 vœux portant sur des secteurs géographiques (au nombre de six).

Chaque école est informée du ou des postes qui y sont réservés par les IEN de circonscription après les dialogues de gestion.

L'affectation des stagiaires dans les écoles prend en compte notamment le rang de classement, la nécessité de respecter leur continuum de formation, leur situation familiale et personnelle ainsi que leur expérience antérieure acquise, le cas échéant, en qualité de contractuel.

L'affectation des PES se fera dès que possible après connaissance de la répartition académique des admis par département.